

LE FIOUL LOURD DU PRESTIGE DOIT ETRE POMPE

Dès le naufrage du Prestige, les Verts, comme beaucoup d'autres, ont indiqué que cette marée noire touchera toutes les côtes de la Galice à la Belgique, et durera des années, si le poison resté emprisonné dans la coque n'est pas pompé.

Les rapports d'experts viennent de le confirmer. Nous en avons pour 10 ans minimum.

Les Verts refusent ces conclusions fatalistes.

LE FUEL LOURD DU PRESTIGE DOIT ETRE POMPE.

Sans doute est-il difficile, dans le cas du Prestige, de faire payer l'affréteur comme nous sommes arrivés, par la mobilisation citoyenne, à faire payer le responsable du naufrage de l'Erika, Total.

Sans doute les difficultés techniques, déjà évoqués pour Erika (souvenez-vous, on nous disait que c'était impossible), sont plus importantes avec un navire échoué dans les fonds abyssaux.

Mais lorsque l'on voit le travail effectué pour colmater les brèches, il apparaît clairement que les difficultés techniques peuvent être dépassées, avec un peu de volonté politique.

Et le coût de l'opération doit être mis en relation avec la catastrophe économique et écologique que constitue la distillation continue de ce poison pendant des années, voire des dizaines d'années.

Les Verts n'attendent rien de la Ministre de l'Ecologie, tristement absente sur cette question.

Ils n'attendent pas grand-chose non plus de M. Chirac, prompt à dénoncer, de concert avec M.

Aznar, les « voyous des mers », mais complice de la complaisance, lui qui a mis en place la législation sur le pavillon Kerguelen.

Il appartient à M. Aznar de prendre les mesures, sans tarder, pour que les quelques sociétés capables de mettre en œuvre ce chantier commencent à étudier les moyens qui devront être mis en œuvre.

Car si M. Aznar n'est pas l'armateur ou le propriétaire de la cargaison, et s'il n'est pas responsable de l'état du navire, c'est bien son gouvernement qui a décidé d'envoyer le navire où il est, et qui est responsable des difficultés supplémentaires dues à la profondeur où est située l'épave.

Et, concernant le naufrage lui-même, les gouvernements de tous les Etats européens sont responsables, pour ne pas avoir pris à temps les mesures qui auraient permis d'interdire au Prestige, navire-qui-devait-couler, de prendre la mer. Mesures connues puisque préconisées par la Commission Européenne dès après le naufrage de l'Erika.

Ce manquement des Etats à l'obligation de moyens et de résultat est coupable. Ils ont l'obligation de réparer. Ils doivent prendre les mesures, dès à présent, pour que le pompage soit effectué dans les meilleurs délais.

Tout retard est criminel.

Les Verts mandatent leurs députés européens pour qu'ils portent cette exigence devant la commission, pour qu'une plainte soit déposée contre ceux qui, par leur négligence et leur retard à mettre en œuvre les mesures nécessaires et connues, leur complicité avec les intérêts des armateurs et des groupes pétroliers, sont les responsables de cette catastrophe.

Jean-Paul Declercq (président commission mer et littoral), Catherine Boudigou (CE), Michel Daverat (Les Verts Aquitaine), Véronique Castagnède (CNIR, Aquitaine), Christian Broucayet (CNIR, Aquitaine), Janick Moriceau (CNIR Bretagne, commission mer et littoral), Edwige Fadeief (commission Mer et Littoral), Gilles Euzenat (CNIR, Hte Normandie, commission mer et littoral, commission environnement), Jean-Luc Varigault (CNIR, Pays de la Loire, Commission Mer et Littoral), Michelle Pendelievre (commission mer et littoral), Jacques Maret (CNIR, Poitou-Charentes), Augustin Grosdoy (CNIR, Pays de la Loire), Claude Beaujard (commission mer et littoral), Christian Bucher (Bretagne), Denis Bury (Commission Mer et Littoral), Bernard Condroyer (commission mer et littoral)